

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC HENRI-CASAULT –
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

SECTION I

NATURE DU PROJET

1. Le projet prévu au parc Henri-Casault situé au 5395, 4^e Avenue Ouest, à Charlesbourg, ont pour objectif le réaménagement, de divers espaces du parc, notamment l'addition d'une patinoire asphaltée, d'une aire de jeux pour enfants, d'équipements d'extérieurs, de terrains de basketball, de volleyball et de sentiers piétonniers.

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite des services professionnels en aménagement nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier, le contrôle budgétaire et le contrôle des matériaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 est la suivante :

1° réaménagement du parc, incluant une patinoire asphaltée, excavation, terrassement, drainage, infrastructures, électricité, mécanique, sentiers, revêtements de sol, gazonnement, plantations et mobilier urbain (bandes, bancs ou autres) et les services professionnels :	227 100 \$
---	------------

2° divers imprévus :	23 000 \$
----------------------	-----------

Sous-total du chapitre I :	250 100 \$
-----------------------------------	-------------------

CHAPITRE II

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC NOTRE-DAME – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

SECTION I

NATURE DU PROJET

4. Le projet prévu au parc Notre-Dame situé au 55, rue Moïse-Verret, à Charlesbourg, a pour objectif le réaménagement de divers espaces du parc, notamment l'addition d'une patinoire asphaltée, d'une aire de jeux pour enfants, d'un escalier d'accès et de sentiers piétonniers.

5. Le projet décrit à l'article 4 nécessite des services professionnels en aménagement nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier, le contrôle budgétaire et le contrôle des matériaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 4 et 5 est la suivante :

1° réaménagement du parc, incluant une patinoire asphaltée, excavation, terrassement, drainage, infrastructures, électricité, mécanique, sentiers, revêtements de sol, escalier d'accès, gazonnement, plantations et mobilier urbain (bandes, bancs ou autre) et les services professionnels :	270 000 \$
2° divers et imprévus :	30 000 \$

Sous-total du chapitre II : 300 000 \$

TOTAL : 550 100 \$

Annexe préparée le 7 février 2011 par :

Charles Pagé, conseiller
Division de la culture, du loisir
et de la vie communautaire
Arrondissement de Charlesbourg